

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

A LA SALLE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHEXBRES

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 20h25)

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, membres du Conseil intercommunal et membres du Comité de direction, ainsi qu'au Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR.

APPEL NOMINAL

Le Président procède à l'appel nominal.

| | | |
|-------------------|--|----|
| PRESENTS : | 6 membres au Comité de direction : | |
| | MM. Christophe Chappuis, Jean-François Chevalley, Mauro Contardo, Jean-Paul Demierre, Killian Duggan et Jean- Paul Favre | 6 |
| | 19 membres au Conseil intercommunal selon la liste de présence | 19 |
| ABSENTS EXCUSES : | MM. Charles Chappuis, Gérald Chappuis et Patrick Sutter, Mme Nadège Porta | 4 |
| TOTAL | | 23 |

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La majorité absolue est à 12.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentation des membres du Conseil intercommunal APOL absents le 23 août
3. Adoption du procès-verbal de la séance constitutive du 23 août 2016
4. Communications du Bureau
5. Préavis n° 04/2016 – Budget APOL 2017
6. Communications du Comité de direction
7. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL APOL ABSENTS LE 23 AOÛT

Monsieur Patrick Suter étant excusé, seul Monsieur Marc-André Cosy, absent le 23 août 2016, est assermenté.

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, donne lecture du texte d'assermentation et procède à l'assermentation de Monsieur Marc-André Cosy.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSTITUTIVE DU 23 AOÛT 2016

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Il n'y a pas de demande de modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Olivier Paschoud, Président du Conseil intercommunal, informe qu'à l'issue de la séance aura lieu une photo de groupe du Conseil intercommunal APOL destinée au Rapport de gestion.

Il informe également que le Règlement du Conseil intercommunal APOL est à disposition des membres après la séance.

5. PREAVIS N° 04/2016 – BUDGET APOL 2017

Chacun a reçu le rapport de la commission de gestion sur le préavis, donc il ne sera pas donné lecture de ce rapport sauf s'il en est fait la demande.

Etant donné que personne n'en demande lecture et ne demande la parole, M. le Président passe en revue le Budget 2017, page par page, de la page 1 à la page 19.

Aucune question n'est formulée durant ce passage en revue du Budget.

Le Président remercie la Présidente de la Commission de gestion et la Commission de gestion pour son rapport.

Le Président ouvre la discussion générale sur le préavis et le Budget 2017.

Monsieur Emmanuel Hug demande un éclaircissement au sujet du nouveau système cantonal d'aide à l'engagement pour lequel une charge spécifique de CHF. 116'000.- a été portée au budget 2017, mais qui pourrait n'être utilisé qu'en 2018, donc il ne comprend pas très bien quand aura lieu cet achat.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, précise que deux corps intercommunaux ont pris ce système à l'essai, donc cet investissement pourrait avoir lieu en 2017, mais cela n'est pas encore sûr et certain.

Monsieur Martial Vurlod profite de demander quelques explications sur ce système.

Le Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR, explique que ce système d'aide à l'engagement est un dispositif qui sert à la préparation de l'intervention, notamment avec les coordonnées de l'intervention, en parallèle, il y a l'accompagnement par GPS pour le déplacement et toute une série d'informations complémentaires sur l'intervention elle-même (par exemple si la personne est connue des services de police, s'il y a des antécédents, etc.) ce qui permet de préparer au mieux l'intervention. Une fois sur place, cela permet à la patrouille de prendre les premières mesures, respectivement de compléter toutes les informations qui sont visibles à la centrale d'engagement et par toutes les autres patrouilles. Ce dispositif permet également de localiser les patrouilles pour l'entier du canton, ce qui permet à la centrale d'engager la patrouille la plus proche du lieu de l'événement. De plus, pour les collaborateurs, une fois de retour au bureau, il n'est pas nécessaire de reprendre toutes les données manuscrites étant donné qu'elles sont dans le système. Cela permet aussi de rédiger rapidement des rapports préalables à l'attention de l'Autorité, notamment les Procureurs.

Madame Florence Gross pose la question suivante : à l'article 80 du Règlement du Conseil intercommunal APOL, il est spécifié que « Le Comité de direction ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature ». Elle demande, comme cela ne figurait pas dans le préavis, si ce point doit être discuté lors de cette séance.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, répond que, à sa connaissance, le Comité de direction ne peut pas décider d'engager des dépenses non prévues au-delà d'un montant de CHF. 50'000.- par cas. Etant donné qu'il s'agit de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, elles ne figurent pas dans le budget.

La parole n'est plus demandée.

Madame Florence Gross, Présidente de la Commission de gestion, lit les conclusions du rapport relatif au Préavis n° 04/2016 et il est procédé au vote.

Au vote, le Conseil intercommunal de l'APOL,

- vu le préavis n° 04/2016 – Budget 2017 présenté par le Comité de direction,
- lu le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 19 voix à l'unanimité, aucune abstention et aucune voix contraire,

d'approuver tel que présenté le Budget 2017 de l'Association Police Lavaux (APOL)

6. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, remercie la Commission de gestion pour la clarté des éléments exposés et remercie le Conseil intercommunal d'avoir approuvé le Budget 2017 tel que présenté.

Le Président du CODIR donne ensuite quelques chiffres, relatifs au coût de la Police par habitant et par année, moyenné sur ces cinq dernières années :

Oron : CHF. 200.-/habitant et Echallens : CHF. 268.-/habitant, sachant que ces deux communes ont une Police cantonale.

Pour les Polices intercommunales :

Blonay : CHF. 180.-/habitant ; Belmont : CHF. 150.-/habitant ; Lutry : CHF. 350.-/habitant et Bourg-en-Lavaux : CHF. 225.-/habitant.

Le coût de la Police au niveau cantonal est, en moyenne, de CHF. 200.- à CHF. 250.-/habitant.

Donc avec le budget qui vient d'être voté, nous sommes dans la bonne moyenne.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Pierre Bonjour demande, puisque cette séance se tient à Chexbres, où se trouve le poste de Police de Chexbres. Monsieur Jean-François Chevalley répond qu'il se situe dans le bâtiment de la COOP, dans le prolongement même de la COOP.

Monsieur Emmanuel Hug (CC Bourg-en-Lavaux) revient sur la problématique des locaux communaux puisqu'il a vu dans le Budget 2017 que des nouveaux locaux devaient être trouvés pour l'APOL à Bourg-en-Lavaux.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, indique que la recherche est toujours en cours. Il est nécessaire que ces locaux aient « pignon sur rue » et soient visibles. Pour l'instant la piste privilégiée pour ces locaux est le Garage central, vers le rond-point, mais il y a encore une négociation en cours avec les propriétaires du bâtiment et rien n'est conclu. Il n'est pas certain que ces négociations aboutissent. Dans tous les cas, ces locaux seront trouvés prochainement sur la commune de Bourg-en-Lavaux.

Monsieur Marc-André Cossy demande la raison pour laquelle il ne voit qu'une seule apprentie sur 50 collaborateurs.

Monsieur Jean-Paul Demierre, Président du CODIR, répond qu'effectivement il y a une apprentie au bureau à Lutry, pour l'administration, mais il précise qu'il y a deux apprentis policiers en formation à Savatan.

Le Commandant Eugène Chollet, secrétaire du CODIR, explique qu'effectivement il est très soucieux d'offrir à des jeunes des places d'apprentissage, cependant – et bien qu'il y ait du travail pour un deuxième apprenti – il n'y a pas de disponibilité chaises/bureaux dans les locaux actuels à la Route de Lavaux. A terme, il pourrait y avoir une possibilité d'extension, car certains services de la commune de Lutry sont à l'étroit. C'est un objectif d'avenir.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président remercie l'audience et clôt la séance. Le secrétaire passe ensuite au contre-appel.

La séance est levée à 20h25.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président



Olivier Paschoud

Le Secrétaire



Michel Guex